



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Chers Commerçants du Centre-Ville,

La Ville de Toulon a le plaisir de vous inviter à participer à :

“La Braderie du centre-ville Edition 2025”

L'événement se déroulera sur 3 jours : **jeudi 21, vendredi 22 et samedi 23 août 2025 de 9 h à 19 h.**

Des stands forains seront installés dans nos rues.

Vous êtes prioritaires pour occuper les emplacements devant votre magasin. Toutefois, si vous renoncez à participer à la Braderie, les emplacements situés devant votre vitrine sont susceptibles d'être occupés par un stand forain.

Nous vous rappelons que cette animation a pour objectif la valorisation des atouts du commerce du centre-ville et la création d'une dynamique commerciale sur la fin de la période estivale.

Un plan de communication sera déployé et un kit de communication à installer dans votre commerce sera mis à votre disposition (affiches, flyers, communication digitale).

Cette opération est accessible à l'ensemble des commerçants et artisans, avec vitrines situées dans le périmètre de la zone piétonne.

Pour participer, inscrivez-vous en retournant ce document dûment rempli auprès des partenaires de l'opération :

La date limite d'inscription est fixée au 11 juillet 2025.

Pour toutes questions concernant cet événement, vous pouvez nous contacter directement sur place ou par téléphone :

Ville de Toulon, Service Commerce

10 Place Louis Blanc – 2^{ème} étage
04 94 36 82 61

braderietoulon@mairie-toulon.fr

Var Aménagement Développement

Gwénaëlle VANDEVILLE, manager Centre-ville
5 Rue des Savonnières
04 94 93 62 62

g.vandeville@vad83.eu

**Le Service Développement Commercial
Ville de Toulon**





République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Extrait du règlement de la Braderie (consultable dans son intégralité sur le site www.toulon.fr)

Les commerçants participants à la Braderie s'engagent à respecter :

- **L'ensemble des règles sanitaires et gestes barrières en vigueur au jour de l'évènement ;**
- **Les normes légales et réglementaires relatives :**
 - Aux annonces de réduction de prix à l'égard du consommateur,
 - Aux ventes promotionnelles et aux pratiques commerciales loyales et non trompeuses,
 - À l'interdiction de la revente à perte,
 - La teneur de l'arrêté municipal pris par la Mairie de Toulon pour l'opération concernant l'occupation du domaine public (l'arrêté municipal pris et l'autorisation de déballage correspondante, ne s'appliqueront qu'aux commerçants ayant dûment rempli le présent engagement et l'ayant retourné aux organisateurs) ;
- **Les règles de déballage sur l'espace public :**
 - Seuls les commerçants et artisans inscrits sont autorisés à déballer.
 - L'emplacement devra se faire en respectant les limites des passages piétonniers et des commerces voisins.
 - Chaque commerçant devra respecter un espace d'1,50 m de chaque côté de l'axe central de la voie pour les rues piétonnes ou fermées pour l'occasion.
 - Dans le cas des rues non fermées à la circulation, les commerçants devront respecter une largeur de circulation des piétons d'au moins (minimum) 1,40 m.
 - Chaque commerçant devra rester dans l'encadrement de sa devanture commerciale, en respectant les entrées d'immeuble et sans ancrage au sol.
 - Si je ne souhaite pas participer à la braderie, des forains pourront être installés devant mon commerce.
- **Les principes et dispositions mis en place par les organisateurs, à savoir :**
 - Afficher de manière visible ma participation à l'opération au moyen de tout support de communication mis à ma disposition et à assurer la promotion de l'opération auprès de mes clients.
 - Respecter les horaires de la « Braderie » soit 9h00 - 19h00.
 - Déballer un ensemble représentatif d'articles, produits issu de mon activité devant mon magasin.
 - Proposer des réductions de prix conformes à l'esprit de la manifestation tout en respectant la réglementation en vigueur.
 - Informer les organisateurs de toute modification impactant le présent engagement.



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

BULLETIN D'INSCRIPTION BRADERIE 2025

Comménçants sédentaires

(à renvoyer au plus tard le 11/07/2025 à braderietoulon@mairie-toulon.fr)

Engagements du responsable légal :

Je soussigné(e), Monsieur / Madame

dûment habilité(e) pour représenter la Société

inscrit(e) au Registre du Commerce et des Sociétés, ou au Répertoire des Métiers, sous le numéro

SIRET :

dont le siège social ou adresse du magasin est situé au

.....

Nom du magasin :

Adresse électronique :

Téléphone :

☐ Déclare que mon entreprise souhaite participer à l'opération "Braderie 2025"

☐ Souhaite être remplacé(e)

☐ M'engage à respecter le règlement de la Braderie pour toute la durée de l'opération.

Fait pour valoir ce que de droit,

À, le

Nom et titre du signataire

Signature :